

IMPERIUM

LE CASUS BELLI DE SAGONTE – TITE LIVE XXI, 10

En 241 av. JC, le traité de Lutatius a officiellement mis fin à la première guerre punique. Ce traité (foedus) a reçu son nom de Caius Lutatius Catulus, le consul romain vainqueur de la bataille des îles Égates, qui l'a négocié avec un subordonné de Hamilcar Barca. Il implique, entre autres clauses, que Carthage n'attaque à l'avenir ni Rome ni l'un de ses alliés.

Or en 219 av. JC, le jeune chef carthaginois Hannibal met le siège devant la ville de Sagonte, alliée de Rome. Les Romains, considérant qu'il s'agit d'une violation du traité de paix établi précédemment, envoient des ambassadeurs à Sagonte auprès d'Hannibal, qui les renvoie, puis à Carthage, pour demander réparation. Hannon, un sénateur carthaginois violemment hostile à Hannibal, s'adresse à ses pairs dans le Sénat de Carthage.

21,10] Itaque, praeterquam quod admissi auditique sunt, ea quoque vana atque inrita legatio fuit. Hanno unus adversus senatum causam foederis magno silentio propter auctoritatem suam, non cum adsensu audientium egit, per deos foederum arbitros ac testes obtestans ne Romanum cum Saguntino suscitarent bellum ; monuisse, praedixisse se ne Hamilcaris progeniem ad exercitum mitterent ; non manes, non stirpem ejus conquiescere viri, nec unquam donec sanguinis nominisque Barcini quisquam supersit quietura Romana foedera.

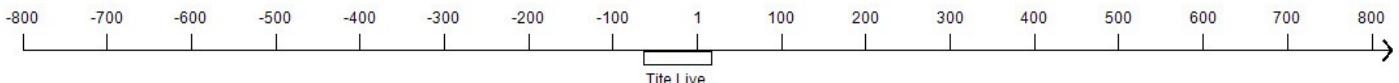
« Juvenem flagrantem cupidine regni viamque unam ad id cernentem si ex bellis bella serendo succinctus armis legionibusque vivat, velut materiam igni praebentes, ad exercitus misistis. Aluistis ergo hoc incendium quo nunc ardetis. Saguntum vestri circumsedent exercitus unde arcentur foedere ; mox Carthaginem circumsedebunt Romanae legiones ducibus iisdem dis per quos priore bello erupta foedera sunt ulti.

Utrum hostem an vos an fortunam utriusque populi ignoratis ? Legatos ab sociis et pro sociis venientes bonus imperator vester in castra non admisit ; jus gentium sustulit ; hi tamen, unde ne hostium quidem legati arcentur, pulsi, ad vos venerunt. Res ex foedere repetuntur ; publica fraus absit : auctorem culpae et

Hannon fut le seul à plaider devant le sénat la cause du traité ; il le fit dans un grand silence, en raison de son autorité, mais sans obtenir l'adhésion de ses auditeurs ; il les conjurait, au nom des dieux arbitres et témoins des traités, de ne pas susciter, avec la guerre contre Sagonte, une guerre contre les Romains ; il les avait avertis, il leur avait prédit qu'ils ne devaient pas envoyer le fils d'Hamilcar à l'armée : ni les mânes ni la descendance de cet homme ne restaient en repos et jamais, tant qu'il subsisterait quelqu'un du sang et du nom des Barca, les traités avec Rome ne resteraient en vigueur.

« C'est un jeune homme brûlant du désir de régner, aux yeux duquel le seul moyen d'y parvenir était de vivre entouré d'armes et de légions en semant guerre sur guerre, que vous avez envoyé aux armées, comme on jette du bois pour alimenter le feu. C'est donc vous qui avez entretenu cet incendie qui maintenant vous brûle. Vos armées assiègent Sagonte alors que le traité vous en tiennent écartés ; bientôt ce seront les légions romaines qui assiègeront Carthage avec, pour chefs, les mêmes dieux qui ont permis aux Romains, lors de la guerre précédente, de punir la rupture du traité.

Est-ce que vous ne connaissez pas l'ennemi, ou vous-même, ou la fortune de l'un et l'autre peuple ? Votre excellent général n'a pas admis dans son camp des ambassadeurs envoyés par des alliés et venant défendre leurs alliés ; il a violé le droit des peuples ; et pourtant ces ambassadeurs, chassés de là-même d'où des ambassadeurs venant d'un ennemi ne sont pas écartés, sont venus vers vous. Ils réclament réparation, conformément au traité. Innocente-t-on l'État de l'accusation de perfidie ? C'est le



Tite Live

reum criminis deposcunt. Quo lenius agunt, segnus incipiunt, eo cum coeperint vereor ne perseverantius saeviant.

Aegates insulas Erycemque ante oculos proponite, quae terra marique per quattuor et viginti annos passi sitis. Nec puer hic dux erat sed pater ipse Hamilcar, Mars alter, ut isti volunt. Sed Tarento, id est Italia, non abstinueramus ex foedere, sicut nunc Sagunto non abstinemus ; vicerunt ergo di hominesque et, id de quo verbis ambigebatur uter populus foedus rupisset, eventus belli velut aequus judex, unde jus stabat, ei victoriam dedit.

Carthagini nunc Hannibal vineas turresque admovet : Carthaginis moenia quatit ariete. Sagunti ruinae - falsus utinam vates sim - nostris capitibus incident, susceptumque cum Saguntinis bellum habendum cum Romanis est.

Dedemus ergo Hannibalem ? dicet aliquis. Scio meam levem esse in eo auctoritatem propter paternas inimicitias ; sed et Hamilcarem eo perisse laetus sum quod, si ille viveret, bellum jam haberemus cum Romanis, et hunc juvenem tamquam furiam facemque hujus belli odi ac detestor ; nec dedendum solum id piaculum rupti foederis, sed si nemo depositit, devehendum in ultimas maris terrarumque oras, ablegandum eo unde nec ad nos nomen famaque ejus accedere neque ille sollicitare quietae civitatis statum possit, ego ita censeo.

Legatos extemplo Romam mittendos qui senatui satisfaciant, alios qui Hannibali nuntient ut exercitum ab Sagunto abducatur ipsumque Hannibalem ex foedere Romanis dedant, tertiam legationem ad res Saguntinis reddendas decerno. »

responsable de la faute et le coupable du crime qu'ils réclament. Plus ils agissent avec modération, plus lents sont les débuts de leur action, plus ils mettront d'acharnement, je le crains, une fois qu'ils auront commencé, à appliquer le châtiment.

Rappelez-vous les îles Aegates, le mont Eryx, et tous les désastres, qui, pendant vingt-quatre ans, vous ont accablés sur terre et sur mer. Alors vous n'aviez point pour chef un enfant comme Hannibal, mais un Hamilcar, son père, un autre Mars pour parler le langage de ses partisans. Tarente, ou plutôt l'Italie, fut attaquée par nous contre la foi jurée ; Sagonte l'est de même aujourd'hui. Aussi les hommes et les dieux se réunirent contre nous ; des querelles de mots élevées sur les premiers infracteurs du traité cédèrent à l'événement de la guerre, qui, juge équitable, fit pencher la victoire du côté de la justice.

C'est contre Carthage qu'Hannibal fait avancer maintenant ses baraqués et ses tours, ce sont les remparts de Carthage qu'il ébranle avec son bâlier. Les ruines de Sagonte – puissé-je être un faux prophète ! – retomberont sur nos têtes, et la guerre que nous avons entreprise contre les Sagontins, c'est contre les Romains qu'il nous faut la mener.

Allons-nous donc livrer Hannibal ? dira-t-on. Je sais que sur ce point mon autorité pèse peu, en raison de l'inimitié que j'avais contre son père ; mais, si je me réjouis de la mort d'Hamilcar, c'est parce que, s'il vivait, nous serions déjà en guerre avec les Romains ; quant à ce jeune homme, en qui je vois pour ainsi dire la furie et le brandon qui attise cette guerre, je le hais et je le maudis ; j'estime qu'il faut non seulement le livrer en expiation de la rupture du traité, mais, à supposer que personne ne le réclame, le déporter au fin fond des mers et des terres, le reléguer en un lieu d'où ni son nom ni sa renommée ne pourrait nous parvenir et d'où il lui serait impossible de chercher à troubler l'état d'une cité tranquille.

Mon avis est donc qu'on envoie sur-le-champ une ambassade à Rome, pour donner satisfaction au Sénat ; une autre à Hannibal, pour lui signifier de lever le siège de Sagonte, et pour le livrer lui-même aux Romains, en exécution du traité ; une troisième enfin, pour rendre aux Sagontins tout ce qu'on leur a pris. »